

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL  
ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Procès-verbal de la 520<sup>e</sup> séance tenue le 17 mai 2010,  
à 14 heures, à la salle M-415 du Pavillon Roger-Gaudry

---

PRÉSENTS : le recteur : M. Luc Vinet; le vice-*provost* et vice-recteur—Planification : M. Pierre Simonet, le vice-recteur exécutif : M. Guy Breton, le vice-recteur—Recherche, M. Joseph Hubert, la vice-rectrice—Relations internationales : Mme Mireille Mathieu, le vice-recteur—Développement et relations avec les diplômés, M. Donat J. Taddeo; les doyens : Mme Louise Béliveau, M. Jean-Claude Breton, M. Michel Carrier, Mme Francine Girard, M. Michel D. Laurier, M. Gilles Lavigne, M. Pierre Moreau, M. Gilles Trudeau; le directeur général des bibliothèques : M. Richard Dumont; les représentants du corps professoral : Mme Annie Angers, M. Paul Arminjon, M. Karim Benyekhlef; Mme Renée Béland, M. Jean-Pierre Bonin, Mme Michèle Brochu, Mme Thérèse Cabana, Mme Anne Charbonneau, M. Jean-Marc Charron, M. Manuel Crespo, Mme Sophie Cuveliez, M. François de Médicis, M. Jérôme Del Castillo, Mme Monique Desroches, M. Gérald Démon, M. Daniel Dubreuil, Mme Claire Durand, M. Jacques Gresset, Mme France Houle, Mme Marianne Kempeneers, M. Yves Langelier, Mme Hélène Lebel, M. Guy Lemay, M. François Lespérance, M. Christian Nadeau, Mme Lucie Parent, Mme Louise Poirier, M. Jean Portugais, M. François Prince, M. Jacques Rouillard, M. Samir Saul, M. Michel Seymour, M. Richard Silbert, M. Pierre Trudel, M. Jean-Marie Van Der Maren, M. Jean Wilkins; les représentants du personnel enseignant : M. Mohamed Ben Amar, Mme Thérèse Botez-Marquard, Mme Françoise Filion, Mme Frédérique Gardye, M. Najib Lairini, Mme Monique Landry, Mme Louise Larivière, Mme Yolande Parent, M. Maxime B. Rhéaume, M. Laval Rioux, M. Jean-Guy Sylvestre; un représentant du corps professoral des écoles affiliées : M. Jean Koclas; les représentants des étudiants : M. Laurent Karim Béland, M. Nicolas Descroix, Mme Yvonne Ellis, M. Éloi Lafontaine Beaumier; un représentant du personnel : M. Mario Roy, les membres désignés par le Conseil : M. André Ferron, Mme Chantal Gamache; les représentants des cadres et professionnels : M. Jean-Philippe Fortin, Mme Christine Léonard, Mme Danielle Morin; les observateurs : M. Alexandre Chabot, M. Pierre Chenard, M. Éric Filteau, M. Raymond Lalande, M. Jean-Louis Richer.

ABSENTS : les doyens : M. Jacques Boucher, M. Jean-Marc Boudrias; le directeur de l'École polytechnique : M. Christophe Guy; le directeur de l'École HEC Montréal : M. Michel Patry; les représentants du corps professoral : Mme Marie-Pierre Bousquet, Mme Christine Colin, Mme Fabie Duhamel, M. Louis Dumont, M. Philippe Gauthier, M. Germain Lacasse, Mme Marie Lacroix, M. Laurence McFalls, M. Serge Montplaisir, Mme Fahima Nekka, Mme France Varin, M. Luc Valiquette; des représentants du personnel enseignant : M. Francis Lagacé, M. Richard J. Paradis; un représentant du corps professoral des écoles affiliées : M. Jean Beaulieu; les étudiants : M. Robert Martin, Mme Imen Naili; les représentants du personnel : Mme Margaret Lapointe, M. Stephan Meloche; un membre désigné par le Conseil de l'Université : M. Sylvain Dubé; les observateurs : Mme Dominique Bérubé, Mme José Bourguignon, M. Robert Couvrette, M. Luc Granger, Mme Rachel Houle, M. Louis Martel, M. Matthew Nowakowski, Mme Ghilaine Roquet.

EXCUSÉS : le *provost* et vice-recteur—Affaires académiques : M. Jacques Frémont; les doyens : M. Gérard Boismenu, M. Giovanni De Paoli, M. Jean L. Rouleau, les représentants du corps professoral : Mme Christina Cameron, M. Milton Campos, M. Marc Girard, M. Claude Marois, M. Denis Monière, M. Antonio Nanci, Mme Joane Parent; les étudiants : Mme Delphine Bouilly, Mme Maude Larente.

<u>PRÉSIDENT</u> :	M.	Luc Vinet, pour les délibérations AU-520-1 à AU-520-10
	M.	Joseph Hubert, pour les délibérations AU-520-11 à AU-520-16
<u>PRÉSIDENT DES DÉLIBÉRATIONS</u> :	M.	Serge Larochelle
<u>SECRÉTAIRE</u> :	Mme	Francine Verrier
<u>CHARGÉE DE COMITÉ</u> :	Mme	Danielle Salvail

---

### COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

#### Fins de mandat au 31 mai 2010

Le recteur terminant son mandat au 31 mai prochain, il souhaite remercier les membres de l'équipe de direction qui termineront leur mandat au même moment : le *provost* et vice-recteur—Affaires académiques, M. Jacques Frémont; le vice-*provost* et vice-recteur—Planification, M. Pierre Simonet; la vice-rectrice aux relations internationales, Mme Mireille Mathieu; la secrétaire générale, Mme Francine Verrier. Le recteur remercie également le vice-recteur exécutif, M. Guy Breton, qui débutera son mandat de recteur de l'Université le 1<sup>er</sup> juin prochain, ainsi que le vice-recteur—Recherche, M. Joseph Hubert, qui a été nommé vice-recteur à la recherche et aux relations internationales à compter du 1<sup>er</sup> juin, et le vice-recteur—Développement et relations avec les diplômés, M. Donat J. Taddeo, qui a été nommé vice-recteur au développement et aux relations avec les diplômés à compter du 1<sup>er</sup> juin.

Par ailleurs, le recteur adresse ses remerciements aux doyens qui termineront leur mandat au 31 mai prochain : le doyen de la Faculté de musique, M. Jacques Boucher; le doyen de la Faculté des sciences de l'éducation, M. Michel D. Laurier; le doyen de la Faculté de l'éducation permanente, M. Jean-Marc Boudrias.

Le recteur remercie également les membres de l'Assemblée dont le mandat vient à échéance au 31 mai : les professeurs : M. Pierre Trudel (professeur titulaire, Faculté de droit), Mme Claire Durand (professeure titulaire, Département de sociologie, Faculté des arts et des sciences), M. Samir Saul (professeur agrégé, Département d'histoire, Faculté des arts et des sciences), M. Jean-Marie Van Der Maren (professeur titulaire, Département d'administration et fondements de l'éducation, Faculté des sciences de l'éducation); les membres du personnel enseignant : de la Faculté des arts et des sciences : M. Mohamed Ben Amar (École de service social), Mme Louise Larivière (Département de linguistique et de traduction), M. Richard J. Paradis (Département de communication); de la Faculté de médecine : Mme Thérèse Botez-Marquard; de la Faculté de médecine dentaire : Mme Monique Landry; les membres nommés par un conseil représentant le personnel : M. Stephan Meloche et M. Mario Roy; une représentante des cadres et des membres du personnel professionnel : Mme Christine Léonard.

### **AVIS DE DÉCÈS**

Le recteur signale le décès de M. Jean-Paul Brodeur, professeur titulaire à l'École de criminologie de la Faculté des arts et des sciences et directeur du Centre international de criminologie comparée—CICC, décédé le 26 avril dernier, et le décès de M. Guy Paquette, professeur titulaire (retraité) et ancien directeur du Département de physique de la Faculté des arts et des sciences, décédé le 30 avril dernier.

AU-520-1

ORDRE DU JOUR  
A-21/520<sup>o</sup>/785

AU-520-1

Le président des délibérations invite le porte-parole du Comité de l'ordre du jour à faire rapport. M. Jean Wilkins présente les points inscrits à l'ordre du jour de la séance, déterminé en fonction des décisions du Comité, consignées au document A-21/520<sup>o</sup>/785.

Un point a été ajouté au point 5—*Période d'information*, afin d'inscrire la présentation du Comité de consultation sur la nomination du recteur ou de la rectrice, donnant suite à une demande d'inscription de ce point à l'ordre du jour, présentée par M. Jean Portugais et appuyée par Mme Sophie Cuvelliez lors de la séance du 19 avril dernier. Aux fins de cette présentation, le Comité de l'ordre du jour propose donc à l'Assemblée de suspendre ses règles afin de traiter de ce point, en prolongeant, pour sa durée, la période habituellement allouée pour traiter des cinq premiers points statutaires. La proposition est appuyée. Le vote n'étant pas demandé, la proposition de suspension des règles est adoptée, à l'unanimité.

Par ailleurs, des élections étant prévues aux points 7, 8 et 9 de l'ordre du jour, l'Assemblée procède à la désignation de deux scrutateurs.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité, l'Assemblée universitaire désigne MM. Pierre Jalbert et Alain Lacombe, du Secrétariat général, comme scrutateurs, aux fins des élections prévues aux points 7, 8 et 9 de l'ordre du jour.

L'ordre du jour adopté se présente ainsi :

- A. POINTS STATUTAIRES
1. Ordre du jour
  2. Adoption de procès verbaux :
    - Procès verbal de la 518<sup>e</sup> séance (séance intensive) tenue le 19 avril 2010
    - Procès verbal de la 519<sup>e</sup> séance (séance extraordinaire) tenue le 26 avril 2010
  3. Affaires découlant des procès-verbaux
  4. Correspondance
  5. Période d'information
    - Rapport du recteur
    - Comité de consultation sur la nomination du recteur ou de la rectrice
    - Information provenant d'autres membres de l'Assemblée
  6. Période de questions

B. POINTS PRIVILÉGIÉS

7. Élection d'un membre au Conseil
  8. Élection de deux membres à la Commission des études
  9. Élection de deux membres au Comité de nomination de l'Assemblée universitaire
  10. Comité de nomination de l'Assemblée universitaire : Recommandations relatives à la nomination de membres aux comités de l'Assemblée universitaire
    - 10.1 Comité des différends : nomination d'un membre et de deux membres suppléants, et nomination du président
    - 10.2 Comité de la recherche : nomination de trois membres professeurs, et nomination du président
    - 10.3 Comité du statut du corps professoral—CSCP : nomination de quatre membres, et nomination du président
    - 10.4 Comité du budget de l'Assemblée universitaire—CBAU : nomination d'un membre
    - 10.5 Comité d'appel en matière de conflits d'intérêts : nomination d'un membre
    - 10.6 Comité de discipline : recommandation au Comité exécutif en vue de la nomination de deux membres (membres nommés parmi les membres du personnel enseignant)
    - 10.7 Comité de révision des décisions disciplinaires concernant les étudiants : nomination de deux membres étudiants
  11. Recommandation de l'Assemblée universitaire au Conseil en vue de la nomination de deux membres étudiants à la Commission des études
  12. Comité des règlements
    - Rapport du Comité des règlements sur la mise en forme juridique de la révision de la règle sur l'absentéisme aux séances de l'Assemblée universitaire
- C. AFFAIRES SOUMISES POUR ÉTUDE
13. Proposition sur l'étude des principes fondamentaux relatifs à l'utilisation des ressources Internet
- D. AFFAIRE SOUMISE POUR DÉCISION IMMÉDIATE
14. Calendrier des séances de l'Assemblée pour l'année 2010-2011
    - Recommandation du Comité de l'ordre du jour
  15. Prochaine séance
  16. Clôture de la séance

AU-520-2                      ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX : 518<sup>e</sup> et 519<sup>e</sup> SÉANCES                      AU-520-2

AU-520-2.1                      518<sup>e</sup> séance (séance intensive) tenue le 19 avril 2010                      AU-520-2.1

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire adopte le procès-verbal de la 518<sup>e</sup> séance (séance intensive) tenue le 19 avril 2010, tel que présenté.

AU-520-2.2                      519<sup>e</sup> séance (séance extraordinaire) tenue le 26 avril 2010                      AU-520-2.2

Les modifications suivantes sont apportées au procès-verbal mentionné : à la page 2, au septième paragraphe, et à la page 3, au dernier paragraphe, remplacer « vie étudiante » par « affaires étudiantes »; à la page 4, la résolution sera précédée des mentions suivantes : « L'Assemblée félicite les personnes agréées en applaudissant »; « M. Breton, en son nom et au nom de ses collaborateurs, remercie l'Assemblée de la confiance témoignée ».

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire adopte le procès-verbal de la 519<sup>e</sup> séance (séance extraordinaire) tenue le 26 avril 2010, tel que modifié.

AU-520-3                      AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL                      AU-520-3

Aucun sujet n'est porté à l'attention de l'Assemblée.

AU-520-4                      CORRESPONDANCE                      AU-520-4

La secrétaire générale dit n'avoir à faire état d'aucune correspondance.

AU-520-5	<u>PÉRIODE D'INFORMATION</u>	AU-520-5
AU-520-5.1	<u>Rapport du recteur</u>	AU-520-5.1

Le recteur mentionne que c'est avec émotion qu'il préside sa dernière séance de l'Assemblée universitaire, avant la fin de son mandat au 31 mai. Il souligne que malgré les pressions que subissent les universités québécoises, l'Université de Montréal a présenté des progrès sur divers plans au cours des cinq dernières années, progrès qui restent tributaires de la volonté et de la détermination de sa communauté universitaire. Le recteur précise que le cadre de l'Assemblée universitaire permet plus particulièrement de mesurer l'esprit de collaboration et le sens critique de la communauté universitaire. Le recteur souhaite ainsi remercier les membres de cette instance pour l'apport réalisé, dans ce cadre, à la vie universitaire et à son développement; par les délibérations qui s'y déroulent, l'Assemblée universitaire permet à chacune des composantes de l'Université de présenter son point de vue.

Le recteur veut également remercier et saluer les membres de son équipe de direction qui vont terminer leur mandat au 31 mai prochain : le *provost* et vice-recteur—Affaires académiques, M. Jacques Frémont; le vice-*provost* et vice-recteur—Planification, M. Pierre Simonet; la vice-rectrice aux relations internationales, Mme Mireille Mathieu —qui, à travers les diverses fonctions qu'elle a exercé à l'Université, cumule plus de vingt années comme membre de l'Assemblée universitaire—; la secrétaire générale, Mme Francine Verrier.

L'Assemblée exprime ses remerciements en applaudissant.

AU-520-5.1.1	<u>Missions internationales</u>	AU-520-5.1.1
--------------	---------------------------------	--------------

Le recteur fait part des démarches qu'il a effectuées dernièrement dans le cadre de missions internationales.

En Afrique du Sud, le recteur a participé à la conférence des présidents d'établissement de l'Association des universités de Commonwealth. Dans ce cadre, le recteur a rencontré les recteurs des universités de Johannesburg, de Cape Town, de Stellenbosch, et de Witwatersrand, ainsi que le directeur de l'African Institute for Mathematical Sciences—AIMS. Des ententes ont été signées avec certaines de ces institutions, et un MOU doit être conclu avec l'Université de Johannesburg au cours du Sommet des universités du G8, à Vancouver, à la fin de cette semaine. Les Universités de Stellenbosch et de Witwatersrand démontrent, elles aussi, un grand intérêt à développer leurs liens avec l'Université. Une invitation à joindre le FIUP a été lancée à l'Université de Cape Town.

Le recteur s'est rendu à l'Université Libre de Bruxelles—ULB, pour assister aux célébrations du 175<sup>e</sup> anniversaire de cette institution; notamment, le recteur a participé à une rencontre des partenaires privilégiés de l'ULB.

Lors d'une visite en Corée, le recteur a signé des ententes avec deux universités. Ainsi, la Seoul National University —la grande université publique complète de Corée— a conclu avec l'Université un MOU général ainsi qu'une entente de cinq ans pour l'échange de deux étudiants de manière réciproque par année. Le ministre des Relations internationales, M. Pierre Arcand, a accompagné le recteur à l'Université Hanguk pour une signature d'entente spécifique.

Le recteur a également participé à la mission du Maire de Montréal à Shanghai. Dans ce cadre, des ententes ont été signées avec les Universités Jiao Tong, Fudan—où l'on a, notamment, conclu un rapprochement entre les écoles de santé publique de chacune des deux institutions—, et Tongji— où un nouvel accord a été signé par la Faculté de l'aménagement de l'Université. Le recteur a fait une présentation sur l'impact des grands développements de l'Université sur l'innovation et le développement urbain de Montréal. Le recteur a également accompagné le Maire pour une signature d'entente avec le maire de Shanghai et a assisté à l'inauguration de l'Espace Montréal de l'ExPO 2010.

AU-520-5.1.2

Regroupement des trois fonds québécois de la recherche

AU-520-5.1.2

Le recteur indique que la Conférence des recteurs et des principaux des universités québécoises—CREPUQ a transmis une lettre à la présidente du Conseil du Trésor, Mme Monique Gagnon-Tremblay, et au ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, M. Clément Gignac, pour leur demander de reconsidérer le regroupement au sein d'un même organisme du Fonds de la recherche en santé du Québec—FRSQ, du Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies et du Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture, faisant valoir que les « maigres économies escomptées (...) ne valent pas les pertes réelles qui en découleraient ».

AU-520-5.1.3

Dispositions budgétaires (projet de loi 100)

AU-520-5.1.3

Le recteur mentionne que la ministre de l'Éducation, du Loisir et des Sports a écrit aux établissements universitaires pour les informer du projet de loi 100 présenté à l'Assemblée nationale le 12 mai dernier par le ministre des Finances, pour encadrer la mise en œuvre des mesures annoncées dans le cadre du budget. Le projet de loi 100 inclut des dispositions visant à :

- limiter le pourcentage de la rémunération du personnel de direction et du personnel d'encadrement des universités au cours de la période du 1<sup>er</sup> avril 2010 au 31 mars 2015;
- interdire, pour une période de deux ans, l'octroi de primes, allocation, compensation ou autre rémunération additionnelle fondée sur le rendement à un membre du personnel de direction et du personnel d'encadrement des universités;
- demander aux universités un effort de réduction des effectifs de leur personnel de direction et du personnel administratif en privilégiant l'attrition;
- exiger des universités qu'elles adoptent des mesures réduisant les dépenses de formation, de déplacement et autres dépenses de fonctionnement de nature administrative.

La ministre transmettra aux universités des « directives concernant les mesures à prendre afin de soumettre, d'ici le 30 septembre 2010, un plan de réduction de la taille de leurs effectifs » dans les prochaines semaines, sous réserve de l'approbation du projet de loi. La ministre précise aussi que « le projet de loi prévoit des règles concernant la fixation des tarifs prévus par une loi, le gouvernement, un ministre ou un organisme public pour des prestations particulières, ou des ensembles de prestations, offertes dans le cours des activités des universités. »

Le recteur rappelle que la CREPUQ avait déjà manifesté des inquiétudes quant aux impacts négatifs que ces mesures prévues au budget pourraient avoir sur le développement du système universitaire. La CREPUQ a écrit à la présidente du Conseil du Trésor, Mme Monique Gagnon-Tremblay, à la ministre de l'Éducation, du Loisir et des Sports, Mme Michelle Courchesne, au ministre des Finances, M. Raymond Bachand, et au ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, M. Clément Gignac, pour leur demander de reconsidérer la mise en œuvre des mesures, « particulièrement l'application de la politique salariale du gouvernement, de la suspension des primes de rendement et du remplacement de seulement un départ à la retraite sur deux. »

Le recteur précise que l'Université, individuellement et avec la CREPUQ, poursuivra les démarches appropriées, et informera l'Assemblée du suivi de ce dossier.

AU-520-5.2

Comité de consultation sur la nomination du recteur ou de la rectrice

AU-520-5.2

Le président des délibérations invite le président du Comité consultatif sur la nomination du recteur ou de la rectrice à faire rapport. M. Pierre Trudel précise que sa présentation se reporte à la partie publique du rapport du Comité de consultation sur la nomination du recteur ou de la rectrice, qui a été rendue disponible sur l'intrawiki de l'Assemblée universitaire.

M. Trudel indique que le Comité de consultation a déposé son rapport au Conseil de l'Université le 12 février dernier. Au cours de ses travaux, le Comité a tenu des audiences dans le cadre desquelles il a entendu plus de 150 personnes, membres de la communauté universitaire de tous horizons. Par la suite, le Comité a synthétisé les principales préoccupations qui ont été exprimées au cours des audiences. Ces éléments ont été explicités dans le chapitre 2 du Rapport, intitulé *Les constats ressortant des audiences*. À partir de ces éléments, le Comité a relevé un premier constat, lié au fait que l'Université se trouvait, à la fois, face à une crise de confiance, et face à une crise financière, lesquelles s'attisent mutuellement, dans la mesure

où la situation de crise de confiance limite les capacités de l'Université à remédier à sa situation de crise financière. Un second constat a porté sur une situation de démobilisation, associée à un certain degré de bureaucratisation. Un troisième constat a identifié une perception de recul de l'Université par rapport aux autres universités québécoises, perception qui, dans certains cas, s'est trouvée confirmée par certaines données. Un quatrième élément qui a été signalé est lié aux ambiguïtés de la mission d'enseignement et de recherche de l'Université par rapport à son image institutionnelle, notamment par le fait que malgré son excellence, l'Université semble éprouver des difficultés à faire reconnaître ses forces en regard des milieux montréalais et québécois. Dans ce cadre, les tensions entre le pôle axé sur la formation professionnelle et celui axé sur l'enseignement supérieur et la recherche ont été mentionnées. Le dernier élément signalé porte sur les attentes à l'égard du prochain mandat de recteur. Sur cette question, l'une des attentes les plus partagées porte sur la nécessité de « réparer » le tissu social de l'institution et son fonctionnement interne, et sur le fait que cette nécessité se pose de manière préalable à tout redressement, par lequel l'Université pourra traiter les différentes problématiques qui se posent à elle, dont celle de sa situation financière. On a signalé que la période à laquelle se trouvait actuellement l'Université apparaissait historique en regard de son avenir; dans ce cadre, une crainte a été exprimée quant à la perte, par l'institution, de ses meilleurs éléments.

Le Comité de consultation a ainsi estimé que des qualités de *leadership* et d'approche visionnaire devaient figurer parmi les caractéristiques recherchées pour le prochain recteur ou la prochaine rectrice. Par la suite, le Comité a analysé les candidatures, de manière à identifier les personnes pouvant le mieux répondre aux exigences recherchées.

M. Jean Portugais remercie le président du Comité de consultation pour sa présentation. M. Portugais présente une question sur les critères en fonction desquels, à partir d'éléments d'ordre plus général, le Comité a déterminé les composantes de ses recommandations.

M. Trudel indique que les critères de sélection du recteur ou de la rectrice définis par le Comité de consultation ont été préalablement communiqués à l'Assemblée universitaire (AU-509-11, 25 mai 2009). Par la suite, le Comité a procédé à l'évaluation du degré d'appui et de la capacité des candidats à mobiliser les différentes composantes de la communauté universitaire, considérant, notamment, la situation de crise de confiance identifiée dans le cadre des audiences, laquelle apparaissait comme le problème principal auquel l'Université était confrontée. Dans cette perspective, le Comité a considéré les qualités des candidats en regard de la capacité à résoudre cette situation de crise de confiance.

Considérant le dépôt d'un rapport circonstancié auprès du Conseil de l'Université, M. Portugais s'informe de la modulation des interventions que le Comité a été en mesure d'effectuer auprès des membres du Conseil.

M. Trudel explique que le Comité est resté en contact avec la chancière tout au long du processus, en regard de la modalité du *cadre des échanges*, qui avait été établie. Par ailleurs, le Comité a été reçu par le Conseil à deux reprises; des échanges ont été tenus dans ce cadre. Également, un rapport d'étape du Comité a été présenté au Conseil au mois de novembre 2009. Par ailleurs, des échanges sont intervenus entre le président du Comité et des membres du Conseil. M. Trudel précise que dans le cadre du processus, le principal contact du Comité avec le Conseil a lieu lors de la présentation du rapport. M. Trudel ajoute que le Comité a interagi avec le Comité de gouvernance du Conseil à certaines occasions; ainsi, des membres du Comité de gouvernance ont assisté à certaines des entrevues avec les candidats.

AU-520-5.3                      Information provenant d'autres membres de l'Assemblée                      AU-520-5.3

Aucun sujet n'est porté à l'attention de l'Assemblée.

AU-520-6                      PÉRIODE DE QUESTIONS                      AU-520-6

M. Samir Saul mentionne qu'il terminera son deuxième mandat comme membre élu à l'Assemblée universitaire le 31 mai prochain; il remercie l'Assemblée pour les travaux enrichissants qu'il a connus à cette instance au cours des huit dernières années. M. Saul présente une question sur la priorité qui importera au prochain recteur pour le trimestre d'automne 2010.

Le vice-recteur exécutif et recteur désigné indique que, considérant que la situation de crise de confiance ne permet pas à l'Université de développer tout son potentiel, il souhaite rendre aux composantes de l'Université la possibilité d'utiliser leur plein potentiel, dans l'ensemble des activités — enseignement, recherche, administration—, et de faire ainsi en sorte que l'Université soit un bon employeur.

M. Saul présente une remarque complémentaire à sa question, sur le fait que l'objectif présenté par le recteur désigné devra s'appuyer non seulement sur des consultations, mais également sur des démarches et des initiatives concrètes.

Mme Claire Durand signale une situation selon laquelle, en raison de la situation de grève des chargés de cours membres du SCCUM, des personnes ayant des dossiers dans les cliniques externes n'ont pu être traitées, et le suivi de leur dossier a été reporté à l'année prochaine, sans toutefois que l'on puisse assurer ces personnes de la disponibilité d'une place. Mme Durand s'informe si une telle situation a effectivement cours et, si tel est le cas, des solutions possibles qui ont été envisagées.

M. Gilles Lavigne indique que la situation de grève des chargés de cours membres du SCCUM a occasionné certains problèmes; par exemple, les dossiers qui ont été principalement traités durant cette période étaient des dossiers relatifs à des cas urgents. Sur la situation signalée par Mme Durand, M. Lavigne mentionne qu'une telle situation n'a pas été observée. Malgré la situation difficile qui a eu cours, aucun dossier relatif à des traitements n'a été laissé en plan ou rejeté. Il signale par ailleurs que dans le cas de certains traitements, des personnes ont souhaité recevoir l'assurance de disposer d'une place de manière prioritaire pour l'année prochaine, chose que les cliniques ne sont pas en mesure d'assurer.

M. Richard Silbert présente des éléments d'information complémentaires sur cette question. M. Silbert précise que la situation a été ramenée à un cours normal. Toutefois, durant la situation de grève, certains dossiers n'ont pu être traités, et aucun nouveau dossier n'a été commencé durant cette période. Par ailleurs, les cliniques devaient également s'assurer de répondre aux exigences de formation des étudiants, notamment des étudiants finissants, lesquels ont pu compléter leurs travaux dans les délais requis.

M. Jean Portugais présente des questions sur la privatisation de la base de données LexUM, annoncée récemment. Considérant que cet outil a été développé à la Faculté de droit de l'Université et considérant la rentabilité de cet outil ainsi que le fait que cette base de données constituait un volet important des activités externes de l'institution, M. Portugais s'informe des raisons relatives au détachement de cette base de données de l'Université; il s'informe également si cette démarche reste compatible avec la qualité d'accessibilité reconnue aux activités de l'Université, et demande des précisions sur le contrat de vente qui a été appliqué.

M. Gilles Trudeau explique qu'une partie du laboratoire de LexUM a été vendue à une société privée constituée par des membres du laboratoire. Il rappelle que LexUM a été développée en collaboration avec le Centre de recherche en droit public—CRDP, depuis une dizaine d'années. Une partie des actifs cédés relève principalement de produits achetés par une firme rattachée au regroupement des différents barreaux provinciaux. Les raisons de cette privatisation sont liées au fait qu'environ 40 chercheurs de ce laboratoire ont présenté une demande en vue d'acquiescer la base LexUM. Cette modalité permettait, entre autres, une amélioration des services offerts, et se posait du fait que le laboratoire ne comportait plus d'activités de recherche. Cette démarche a été complétée par LexUM, en collaboration avec la Faculté de droit et le vice-rectorat—Recherche. L'entente qui en a découlé a été concrétisée à l'intérieur d'une période de douze à 18 mois. L'entente établie permet le transfert à LexUM Inc. des actifs de nature commerciale. La portion concernant la chaire de recherche reste rattachée à la Faculté de droit. La transaction a été approuvée par les parties concernées. M. Trudeau précise que l'entente établie s'avère avantageuse pour toutes les parties concernées.

Mme Lucie Parent présente une question relative au processus de nomination du directeur du Département de physiologie de la Faculté de médecine. Mme Parent s'informe des raisons pour lesquelles ce processus, dûment enclenché en février 2010, a été arrêté, donnant lieu à la prolongation du mandat du directeur actuel au plus tard jusqu'au 30 novembre 2010, et ce, selon des décisions qui n'ont pas été discutées avec les membres du Département concerné.

Le président des délibérations indique que le doyen de la Faculté de médecine serait la personne la mieux désignée pour répondre à la question présentée par Mme Parent. Celui-ci étant absent, la question lui sera référée et une réponse sera apportée ultérieurement.

Mme Parent demande si l'on peut s'assurer que le suivi mentionné sera effectivement apporté.

La secrétaire générale répond par l'affirmative.

M. Pierre Trudel présente une question de privilège. Se reportant à la question présentée par Mme Parent, M. Trudel mentionne que les statuts prévoient les modalités relatives au processus de nomination des directeurs de départements. La question présentée laisse entendre que ce processus a été interrompu. M. Trudel s'informe si les statuts prévoient des modalités permettant d'interrompre le processus qui a été entamé. Par ailleurs, M. Trudel s'explique difficilement qu'aucun élément de réponse ne puisse être apporté immédiatement en séance sur cette question.

La secrétaire générale indique que l'on ne dispose pas en séance des éléments d'information suffisants pour formuler une réponse, laquelle, par ailleurs, appelle à effectuer certaines vérifications.

M. Trudel indique que la question de privilège qu'il a présenté sur ce sujet est, notamment, liée au fait qu'une certaine urgence se pose quant à la transmission des éléments d'information demandés. Il comprend de l'intervention présentée par Mme Parent indique que le processus de nomination a été suspendu. Il apparaîtrait important que les membres de l'Assemblée soient informés sur ce sujet avant que le processus ne soit terminé.

La secrétaire générale mentionne que l'on doit, préalablement, effectuer les vérifications nécessaires, et examiner la possibilité de transmettre, le plus tôt possible, une réponse qui soit complète. Comme on ne dispose pas de tous les éléments d'information pour ce faire, il n'apparaît pas possible de répondre aujourd'hui à tous les aspects de la question présentée.

Mme Parent demande si l'on peut être assuré que les membres du Département de physiologie ainsi que les membres de l'Assemblée universitaire soient informés du suivi avant la tenue de la prochaine séance de l'Assemblée, en septembre. Elle rappelle que les membres du Département n'ont pu recevoir aucune information sur cette décision.

La secrétaire générale indique que la question sera référée au doyen de la Faculté de médecine, qui pourra présenter une réponse à la prochaine séance.

Mme Parent précise que le doyen aura l'obligation de présenter une réponse, et estime que l'on devrait envisager d'exiger que les suivis relatifs à la réponse soient complétés avant la tenue de la prochaine séance de l'Assemblée.

La secrétaire générale mentionne que les suivis nécessaires seront effectués afin de disposer, dès que possible, des éléments de réponse à la question présentée par Mme Parent.

M. Jean Portugais présente une question de privilège. Il souhaite appuyer l'intervention de M. Trudel, sur la question de principe que celui-ci a soulevée. M. Portugais comprend que des éléments de contenu relatifs à l'événement qui a été signalé peuvent devoir faire l'objet de vérifications, préalablement à la transmission d'une réponse sur ces aspects. Par ailleurs, au-delà des éléments de contenu, il reste qu'un processus régi par une réglementation se trouve également en cause. M. Portugais s'informe de la possibilité de recevoir une réponse immédiate ou dans un délai rapide sur cet aspect réglementaire.

La secrétaire générale précise que la réglementation doit s'appuyer sur des faits, pour lesquels on ne dispose pas, en séance, des éléments d'information suffisants, et lesquels restent donc à vérifier, en appui à la réponse qui sera transmise.

S'adressant à la secrétaire générale, Mme Parent s'enquiert des faits et des éléments d'information dont celle-ci a besoin afin de présenter une réponse à la question qui a été signalée.

La secrétaire générale indique qu'il apparaît préférable de vérifier tous les éléments d'information relatifs à la question qui a été soulevée, préalablement à la présentation d'une réponse qui sera transmise dans les meilleurs délais possibles.



M. Trudel adresse une question à la secrétaire générale. Il demande s'il n'est pas, effectivement, exact que les articles 28.13 et suivants des statuts prévoient les modalités de nomination d'un directeur de Département, et qu'aucune modalité prévue par les statuts ne confère à quiconque l'autorité de mettre fin à ce processus de nomination une fois que celui-ci a été commencé.

La secrétaire générale indique qu'en regard de la situation mentionnée, la question qui se pose est de savoir si le processus de nomination en cours a effectivement pris fin; à ce moment, cette information n'est pas disponible.

M. Trudel observe que l'intervention présentée par Mme Parent indique que le processus aurait pris fin. Deux possibilités doivent donc être considérées : soit le processus a été arrêté de manière illégale, soit il existe une modalité réglementaire permettant de mettre fin au processus en cours.

La secrétaire générale convient des observations présentées par M. Trudel. Par ailleurs, en regard de la présentation d'une réponse, il apparaît nécessaire de vérifier les faits, notamment à savoir si le processus a effectivement été arrêté, information dont on ne dispose pas pour le moment en séance.

Mme Parent mentionne qu'une lettre signée par la secrétaire générale et transmise aux instances du Département indique que lors de sa 36<sup>e</sup> séance tenue le 3 mai dernier, le Comité exécutif a nommé M. Allen Smith comme directeur intérimaire du Département de physiologie, à compter du 1<sup>er</sup> juin et jusqu'à la nomination du directeur mais pour un mandat ne dépassant pas une durée de six mois, soit jusqu'au 30 novembre 2010. Le mandat du directeur sortant a donc été prolongé.

Le recteur constate que l'on ne dispose pas de tous les éléments d'information nécessaires. Toutefois, considérant l'information partielle dont on dispose à ce moment, le recteur envisage la possibilité que le processus suit son cours, mais que dans l'attente de le compléter, il y a eu lieu de procéder à la nomination d'un directeur intérimaire. Considérant ces éléments, ainsi que le fait que des vérifications restent à être complétées sur ces questions, le recteur estime qu'il n'apparaît pas approprié de poursuivre, à l'Assemblée, une discussion qui ne saurait être utile et éclairée, vu le peu d'éléments d'information dont on dispose.

M. Trudel observe que l'Assemblée n'apparaît pas informée du fait qu'on ne lui transmet pas les éléments d'information nécessaires. Par ailleurs, il convient que les processus soient appliqués selon les règles. Considérant que la situation signalée semble présenter une problématique de légalité, il ne suffit pas de répondre que l'on ne dispose pas des éléments d'information suffisants pour pouvoir en discuter.

Le recteur précise qu'à cette étape, on ne dispose pas des éléments d'information nécessaires pour déterminer si on se trouve ou non devant une situation d'illégalité. L'Assemblée a été saisie de la situation, pour laquelle il conviendra d'effectuer les vérifications préalables nécessaires.

M. Trudel mentionne que, considérant que le Comité exécutif a pris une décision quant à la nomination d'un directeur intérimaire, il s'étonne que l'on ne puisse présenter des éléments d'information en séance.

Le président des délibérations indique qu'à la lumière des interventions présentées, il apparaît que la réponse ne peut être présentée à cette séance. Le président des délibérations demande à M. Trudel de quelle manière il souhaite que l'Assemblée dispose de la question de privilège qu'il a soulevée.

M. Trudel indique qu'en premier lieu, il apparaît important que l'Assemblée soit informée des faits relatifs à la situation signalée, considérant, notamment, que l'on semble se trouver devant une décision qui contrevient aux statuts.

M. Christian Nadeau s'informe de la possibilité de révoquer la décision qui a été prise, pour une période permettant d'examiner les faits à la lumière du cadre juridique concerné, considérant la situation de non-conformité qui semble exister.

Le recteur mentionne que la situation de non-conformité reste du domaine de l'hypothèse, et qu'il doit être vérifié si une telle situation existe effectivement. Considérant qu'un directeur intérimaire a été nommé pour une période d'une durée maximale de six mois, le recteur comprend que l'on peut

supposer que le processus de nomination suit son cours, mais que, le mandat du directeur actuel venant à échéance au 31 mai, celui-ci a été prolongé de manière intérimaire et pour une période déterminée, de manière à permettre de compléter le processus. Dans ces circonstances, le recteur ne voit pas l'opportunité de résilier la nomination qui a été faite par le Comité exécutif. Le recteur réitère qu'il n'apparaît pas utile de poursuivre une discussion pour laquelle on ne dispose pas de tous les éléments d'information nécessaires. L'Assemblée a été saisie d'une question pour laquelle la personne la mieux désignée à répondre serait le doyen de la Faculté de médecine; il conviendra donc de référer la question au doyen, et de vérifier tous les éléments d'information afférents, et ce, dans les meilleurs délais possibles.

M. Trudel s'adresse au président des délibérations et indique qu'il y a lieu de déposer une proposition demandant de révoquer la décision du Comité exécutif jusqu'à ce que l'on ait fait la démonstration que la nomination a été faite conformément aux statuts, et demandant que l'information afférente à cette question soit transmise aux membres de l'Assemblée.

La secrétaire générale indique que la juridiction de l'Assemblée universitaire ne lui confère pas de pouvoirs quant à la révocation de nominations ou de décisions. Bien que l'Assemblée puisse s'exprimer sur cette question, les instances concernées ne sont pas tenues de donner suite à l'avis de l'Assemblée.

Le président des délibérations précise que si, à la suite de la question de privilège qu'il a présentée, M. Trudel souhaite déposer une proposition à la séance d'aujourd'hui, il devra d'abord présenter une proposition de modification à l'ordre du jour, laquelle, pour être adoptée, nécessite l'accord des membres selon une proportion des deux tiers des voix. Le président des délibérations demande à M. Trudel s'il souhaite proposer une modification à l'ordre du jour; si tel est le cas, le président des délibérations s'informe à quel point de l'ordre du jour M. Trudel souhaite faire inscrire le point qu'il propose.

M. Trudel convient de la modalité proposée par le président des délibérations. Il mentionne que le point qu'il propose d'ajouter à l'ordre du jour devrait être traité immédiatement.

La secrétaire générale rappelle que l'Assemblée universitaire ne détient pas de pouvoirs en regard de la nomination des directeurs de départements. L'Assemblée peut exprimer un avis sur cette question, mais celui-ci ne présentera aucun effet contraignant. Dans ce contexte, il n'apparaît pas utile de procéder de manière formelle, par le biais d'une résolution. Si l'Assemblée s'exprime de manière à émettre un souhait sur cette question, cet avis pourrait être pris en compte en tant que tel, mais non comme émanant des prérogatives reconnues à l'Assemblée. Il n'apparaît donc pas indiqué de définir un cadre formel qui ferait en sorte que l'Assemblée agisse dans un secteur pour lequel on ne lui reconnaît aucune juridiction.

Le président des délibérations précise que le sujet dont l'Assemblée discute actuellement porte sur une question de privilège qui impliquerait le dépôt d'une proposition, pour laquelle la période de question serait interrompue de manière à traiter la proposition dans le cadre d'un point ajouté à l'ordre du jour.

Des personnes ayant demandé la parole, le président des délibérations vérifie si ces personnes souhaitent intervenir en regard de la question de privilège, ou si leur intervention porte sur d'autres sujets qui seraient à traiter dans le cadre de la période de questions.

Ayant vérifié que les personnes qui ont demandé la parole souhaitent intervenir sur la question de privilège, le président des délibérations propose à l'Assemblée de mettre fin à sa période de questions, et de procéder au vote sur la proposition de modification de l'ordre du jour présentée par M. Trudel; l'Assemblée convient de la modalité proposée par le président des délibérations.

Le vote n'étant pas demandé en regard de la proposition de M. Trudel de procéder immédiatement à l'étude de la question de privilège qui a été soulevée, la proposition est adoptée, à l'unanimité.

Un point portant sur la question de privilège est donc ajouté à l'ordre du jour de la séance; l'Assemblée procède immédiatement à l'étude de ce point.

- Nomination d'un directeur intérimaire d'un Département
- 

M. Pierre Trudel présente comme suit sa proposition :

- que l'Assemblée universitaire recommande que soit clarifié le droit applicable en regard de la nomination d'un directeur de Département;
- que l'Assemblée universitaire soit informée des règles qui s'appliquent lorsque l'on met fin à ou que l'on suspend un processus de nomination qui est en cours en vertu des articles 28.13 et suivants des statuts;
- qu'un rapport soit présenté à l'Assemblée universitaire sur ces questions au plus tard à la prochaine séance du 20 septembre 2010;
- que dans le cas où, après vérification, la décision qui a été prise quant à la nomination d'un directeur intérimaire au Département de physiologie de la Faculté de médecine s'avère illégale au regard des statuts, l'Assemblée recommande que cette décision soit révoquée; que, dans le cas où cette décision s'avère légale au regard des statuts, l'Assemblée recommande qu'il soit précisé en vertu de quels principes cette décision apparaît légitime.

La proposition est secondée par Mme Lucie Parent.

M. Trudel indique que l'Assemblée ayant le pouvoir d'adresser toute recommandation à la direction de l'Université, la proposition présentée lui apparaît recevable.

Mme Thérèse Cabana mentionne que la situation signalée par Mme Parent ne présente pas d'éléments permettant de supposer que le processus de nomination qui était en cours a effectivement été arrêté. Par ailleurs, Mme Cabana s'étonne qu'il ne soit pas possible de vérifier les questions d'ordre légal relatifs à la décision qui a été prise, et ce d'ici la fin de la séance d'aujourd'hui.

La secrétaire générale indique qu'en l'absence du *provost* et vice-recteur—Affaires académiques, du vice-*provost* et vice-recteur—Planification ainsi que du doyen de la Faculté de médecine, il n'apparaît pas possible de transmettre des éléments d'information sans que les vérifications nécessaires n'aient été préalablement vérifiées. La secrétaire générale mentionne que l'on effectuera ces vérifications avec diligence, en regard du suivi attendu.

M. Trudel précise que la proposition qu'il a présentée vise justement à s'assurer que le suivi demandé soit effectué avec diligence, de manière à disposer dès que possible des éléments de réponse, et de manière à ce que, dans l'éventualité où la procédure n'aurait pas été appliquée de manière conforme, les correctifs nécessaires soient immédiatement apportés. M. Trudel mentionne par ailleurs que si les vérifications qui seront effectuées montrent que la procédure a été appliquée de manière conforme, il conviendra de préciser les modalités des statuts sur lesquelles a été fondée la décision du Comité exécutif.

Le vote est demandé en regard de la proposition de M. Trudel. L'Assemblée procède au vote; la proposition est adoptée à la majorité, 38 voix pour, aucune voix contre et 15 abstentions étant inscrites.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à la majorité,

l'Assemblée universitaire

- recommande que soit clarifié le droit applicable en regard de la nomination d'un directeur de Département;
- demande d'être informée des règles qui s'appliquent lorsque l'on met fin à ou que l'on suspend un processus de nomination qui est en cours en vertu des articles 28.13 et suivants des statuts;
- recommande qu'un rapport soit présenté à l'Assemblée universitaire sur ces questions au plus tard à la prochaine séance du 20 septembre 2010;

- dans le cas où, après vérification, la décision qui a été prise quant à la nomination d'un directeur intérimaire au Département de physiologie de la Faculté de médecine s'avère illégale au regard des statuts, l'Assemblée universitaire recommande que cette décision soit révoquée; que, dans le cas où cette décision s'avère légale au regard des statuts, l'Assemblée recommande qu'il soit précisé en vertu de quels principes cette décision apparaît légitime.

Le vice-recteur exécutif dit comprendre de l'intervention de Mme Parent qu'il y aura également lieu d'informer rapidement les membres du Département de physiologie de la Faculté de médecine qui ne sont pas membres de l'Assemblée. Il importera donc d'appliquer la même diligence dans la transmission des éléments d'informations pertinents aux membres de ce Département, lesquels restent concernés en premier lieu.

AU-520-7

ÉLECTION D'UN MEMBRE AU CONSEIL  
A-21/520<sup>e</sup>/786

AU-520-7

Le président des délibérations indique que les membres ont reçu la liste des personnes mises en candidature par des membres de l'Assemblée universitaire en vue de l'élection d'un membre au Conseil de l'Université; l'élection se déroule selon la procédure prévue à l'article 8.01 des statuts.

M. Jean Portugais s'informe de la possibilité que les personnes mises en candidature prennent la parole afin de présenter leurs motivations en regard de leur nomination éventuelle.

Après vérification par le président des délibérations, les trois personnes mises en candidature sont présentes, et acceptent de prendre la parole.

La première personne mise en candidature, Mme Michèle Brochu, explique que sa participation à l'exécutif du SGPUM au cours des huit dernières années, ainsi que sa participation aux travaux de l'Assemblée universitaire, lui a permis de bien cerner la situation des professeurs et la situation de l'institution. Elle se dit motivée par la possibilité que ce mandat lui donnerait de transmettre au Conseil le message des membres de la communauté universitaire.

La deuxième personne mise en candidature, Mme Monique Desroches, précise qu'il lui apparaît important que les membres du corps professoral soient présents dans les instances universitaires. Mme Desroches provenant de la Faculté de musique, elle mentionne que le secteur des arts et des lettres étant généralement peu représenté parmi les instances, il lui apparaît important d'accentuer la représentation de ces secteurs.

La troisième personne mise en candidature, M. André Ferron, précise qu'il a déjà siégé durant quatre ans au Conseil. Il indique qu'il lui apparaît primordial que les enjeux académiques soient traités au Conseil, et, pour cela, de s'assurer que le secteur académique y soit représenté.

L'Assemblée procède au scrutin.

Au terme d'un troisième tour, Mme Michèle Brochu est élue membre du Conseil de l'Université, à la majorité, par 33 voix.

L'Assemblée félicite Mme Brochu en applaudissant.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à la majorité,

l'Assemblée universitaire nomme Mme Michèle Brochu (professeure titulaire du Département d'obstétrique et gynécologie de la Faculté de médecine), membre du Conseil de l'Université,

pour un mandat de quatre ans, débutant le 1<sup>er</sup> juin 2010 et se terminant le 31 mai 2014.

AU-520-8

ÉLECTION DE DEUX MEMBRES À LA COMMISSION DES ÉTUDES  
A-21/520<sup>e</sup>/787

AU-520-8

Le président des délibérations indique que les membres ont reçu la liste des personnes mises en candidature par des membres de l'Assemblée universitaire en vue de l'élection de deux membres à la Commission des études; l'élection se déroule selon la procédure prévue à l'article 8.01 des statuts. Deux postes étant à combler, un scrutin distinct sera tenu pour chacun des deux postes.

Mme Michèle Brochu demande que son nom soit retiré de la liste des candidatures.

L'Assemblée procède au premier scrutin.

Au terme d'un troisième tour, M. Frédéric Bouchard est élu membre de la Commission des études, à la majorité, par 33 voix.

L'Assemblée félicite M. Bouchard en applaudissant.

L'Assemblée procède au second scrutin.

Au terme d'un premier tour, M. Samir Saul est élu membre de la Commission des études, à la majorité absolue (par 33 voix).

L'Assemblée félicite M. Saul en applaudissant.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à la majorité,

l'Assemblée universitaire nomme M. Frédéric Bouchard (professeur adjoint du Département de philosophie de la Faculté des arts et des sciences) et M. Samir Saul (professeur agrégé du Département d'histoire de la Faculté des arts et des sciences), membres de la Commission des études, pour un mandat de quatre ans, débutant le 1<sup>er</sup> juin 2010 et se terminant le 31 mai 2014.

AU-520-9

ÉLECTION DE DEUX MEMBRES AU COMITÉ DE NOMINATION  
DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE  
A-21/520<sup>e</sup>/788

AU-520-9

Le président des délibérations indique que les membres ont reçu la liste des personnes mises en candidature par des membres de l'Assemblée universitaire en vue de l'élection de deux membres au Comité de nomination de l'Assemblée universitaire—CNAU. Deux postes étant à combler, et deux personnes ayant été mises en candidature, celles-ci sont déclarées élues par acclamation.

L'Assemblée universitaire prend acte de l'élection, par acclamation, de M. Marc Girard et de M. Jean Portugais, comme membres du Comité de nomination de l'Assemblée universitaire—CNAU.

L'Assemblée félicite MM. Girard et Portugais en applaudissant.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire nomme M. Marc Girard (professeur agrégé de clinique au Département de pédiatrie de la Faculté de médecine) et M. Jean Portugais (professeur agrégé du Département de didactique de la Faculté des sciences de l'éducation), membres du Comité de nomination de l'Assemblée universitaire—CNAU, pour un mandat de quatre ans, débutant le 1<sup>er</sup> juin 2010 et se terminant le 31 mai 2014.

AU-520-10                      COMITÉ DE NOMINATION DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE                      AU-520-10  
- Recommandations relatives à la nomination  
de membres aux comités de l'Assemblée universitaire  
A-21/520<sup>e</sup>/789

Le président des délibérations invite le porte-parole du Comité de nomination de l'Assemblée universitaire—CNAU à faire rapport. M. Pierre Moreau présente les recommandations du Comité en regard de nominations à des comités de l'Assemblée universitaire, consignées au document A-21/520<sup>e</sup>/789.

AU-520-10.1                      Comité des différends : nomination d'un membre et de deux membres                      AU-520-10.1  
suppléants, et nomination du président

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire nomme, au Comité des différends : M. Alain Roy (professeur agrégé de la Faculté de droit), à titre de membre et de président, pour un mandat de trois ans échéant le 31 mai 2013; Mme Suzanne Laberge (professeure titulaire au Département de kinésiologie) et Mme Louise Rolland (professeure titulaire de la Faculté de droit), à titre de membres suppléantes, pour un mandat trois ans échéant le 31 mai 2013.

AU-520-10.2                      Comité de la recherche : nomination de trois membres professeurs,                      AU-520-10.2  
et nomination du président

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire nomme, au Comité de la recherche : Mme Lucie Parent (professeure titulaire du Département de physiologie de la Faculté de médecine), à titre de présidente, pour la durée de son mandat de membre échéant le 31 mai 2012; Mme Anja Geitmann (professeure agrégée au Département de sciences biologiques de la Faculté des arts et des sciences), M. Gilles Lavigne (doyen, professeur titulaire au Département de santé buccale de la Faculté de médecine dentaire) et M. Michel Seymour (professeur titulaire au Département de philosophie de la Faculté des arts et des sciences), à titre de membres, pour un mandat trois ans échéant le 31 mai 2013.

AU-520-10.3

Comité du statut du corps professoral—CSCP : nomination de quatre membres, et nomination du président

AU-520-10.3

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire nomme, au Comité du statut du corps professoral : M. Denis Monière (professeur titulaire du Département de science politique de la Faculté des arts et des sciences), à titre de membre et de président, pour un mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2014; Mme Sylvie Nadeau (professeure titulaire de l'École de réadaptation de la Faculté de médecine), M. Samir Saul (professeur agrégé au Département d'histoire de la Faculté des arts et des sciences) et M. Pierre Trudel (professeur titulaire de la Faculté de droit), à titre de membres, pour un mandat quatre ans échéant le 31 mai 2014.

AU-520-10.4

Comité du budget de l'Assemblée universitaire—CBAU : nomination d'un membre

AU-520-10.4

Outre la recommandation du Comité de nomination, proposant la nomination de M. Louis Dumont, trois propositions de candidatures sont présentées, et appuyées, proposant les candidatures de : M. Jean Portugais, M. Jean-Guy Sylvestre, et M. Laurent Karim Béland. Ces personnes acceptent d'être mises en candidature.

Les trois personnes mises en candidature sont invitées à prendre la parole.

M. Laurent Karim Béland mentionne qu'un poste du Comité du budget de l'Assemblée universitaire—CBAU était auparavant occupé par un étudiant, et signale l'importance de prévoir la participation d'un étudiant à ce comité.

Sur cette dernière intervention, la présidente du CBAU précise que la composition de ce comité ne comporte pas de poste réservé à un étudiant, et que les membres qui y sont nommés ne le sont pas en fonction de leur appartenance à une catégorie précise. Bien que le poste laissé vacant ait été auparavant occupé par un étudiant, il n'y a pas d'obligation que la personne qui succédera à ce poste provienne de la même catégorie.

M. Jean-Guy Sylvestre fait valoir l'avantage qu'un membre appartenant à la catégorie des chargés de cours siège au CBAU, et précise qu'il a été membre de divers comités relevant de l'exécutif syndical.

M. Jean Portugais mentionne que son intérêt pour les questions budgétaires l'encourage à participer aux travaux du CBAU.

En réponse à une question de M. Christian Nadeau, la secrétaire générale indique que l'élection de membres à des comités de l'Assemblée, autres que le Comité de nomination, n'est pas assujettie à la procédure prévue à l'article 8.01 des statuts.

Aux fins de l'élection qu'elle est appelée à tenir, l'Assemblée, à l'unanimité, convient de la désignation de scrutateurs, soit MM. Pierre Jalbert et Alain Lacombe, du Secrétariat général.

L'Assemblée procède au scrutin.

Au terme d'un premier tour, M. Jean Portugais est élu, à la majorité simple (par 21 voix). L'Assemblée félicite M. Portugais en applaudissant.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à la majorité,

l'Assemblée universitaire nomme, au Comité du budget de l'Assemblée universitaire—CBAU : M. Jean Portugais (professeur agrégé du Département de didactique de la Faculté des sciences de l'éducation), à titre de membre, pour un mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2014.

AU-520-10.5

Comité d'appel en matière de conflits d'intérêts :  
nomination d'un membre

AU-520-10.5

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire nomme, au Comité d'appel en matière de conflits d'intérêts : M. Marcel Simard (professeur titulaire de l'École de relations industrielles de la Faculté des arts et des sciences), à titre de membre, pour un mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2014.

AU-520-10.6

Comité de discipline : recommandation au Comité exécutif  
en vue de la nomination de deux membres  
(membres nommés parmi les membres du personnel enseignant)

AU-520-10.6

régulière.

M. Samir Saul demande si le Comité de discipline tient des réunions de manière

La secrétaire générale répond par l'affirmative.

M. Jean Portugais s'informe si, afin d'assurer un contingent suffisant pour ce comité, il n'y aurait pas lieu d'en augmenter la composition.

La secrétaire générale indique que le Comité de discipline siège en fonction des cas à traiter. Dans la mesure où il y aurait lieu d'augmenter le contingent pour ce comité, il conviendrait de présenter une demande de modification des statuts en ce sens.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire propose au Comité exécutif de nommer : Mme Isabelle Duplessis (professeure agrégée de la Faculté de droit) et M. Jean Wilkins (professeur titulaire du Département de pédiatrie de la Faculté de médecine), à titre de membres du Comité de discipline (membres nommés parmi les membres du personnel enseignant), pour un mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2014.

AU-520-10.7

Comité de révision des décisions disciplinaires concernant  
les étudiants : nomination de deux membres étudiants

AU-520-10.7

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire nomme, au Comité de révision des décisions disciplinaires concernant les étudiants : M. Nicolas



Descroix, à titre de membre étudiant, pour un mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2014, et Mme Dorothée Charest Belzile, à titre de membre suppléante à l'étudiant, pour un mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2014.

L'Assemblée félicite les personnes nommées aux différents comités en applaudissant.

Le recteur étant dans l'obligation de quitter la séance, il salue et remercie l'Assemblée, et confie la présidence au vice-recteur—Recherche.

L'Assemblée remercie le recteur en applaudissant.

AU-520-11                      RECOMMANDATION DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE AU CONSEIL                      AU-520-11  
EN VUE DE LA NOMINATION DE DEUX MEMBRES ÉTUDIANTS À LA  
COMMISSION DES ÉTUDES  
A-21/520<sup>e</sup>/790

La secrétaire générale présente l'état de question relatif à la recommandation de l'Assemblée universitaire au Conseil en vue de la nomination de deux membres étudiants à la Commission des études, consigné au document A-21/520<sup>e</sup>/790.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité, et en vertu des articles 22.01 des Statuts et 22 f) de la Charte,

l'Assemblée universitaire recommande au Conseil de l'Université de nommer Mme Maude Larente et M. Mathieu Lepitre, à titre de membres étudiants à la Commission des études, pour un mandat de quatre ans se terminant le 31 mai 2014.

AU-520-12                      COMITÉ DES RÈGLEMENTS                      AU-520-12  
- Rapport du Comité des règlements sur la mise en forme juridique de la révision  
de la règle sur l'absentéisme aux séances de l'Assemblée universitaire  

---

A-21/520<sup>e</sup>/791

Le président des délibérations invite le président du Comité des règlements à faire rapport.

M. Hugues Parent présente la proposition de mise en forme juridique des modifications à l'article 19.02 des statuts et à l'article 18 du *Règlement de régie interne de l'Assemblée universitaire* concernant les règles relatives à l'absentéisme aux séances de l'Assemblée universitaire, proposées en fonction des décisions adoptées par l'Assemblée sur ces questions (AU-518-8, 19 avril 2010). La proposition de mise en forme juridique est consignée au document A-21/520<sup>e</sup>/791.

Mme Claire Durand observe que les nouvelles modalités ne couvrent pas la situation des professeurs en sabbatique pour une période d'une année et pouvant se trouver à l'extérieur du pays durant cette période. Mme Durand mentionne qu'elle aurait souhaité que la nouvelle formulation rende compte de la possibilité, pour les professeurs dans cette situation, d'avaliser cette dernière de manière à ce que la secrétaire générale en prenne note et de manière à ce que, dans ces circonstances, aucune mesure punitive ne soit appliquée.

La secrétaire générale indique que la préoccupation présentée sera notée au procès-verbal et sera prise en compte dans ce contexte.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire approuve les propositions de modification à l'article 18 du Règlement de régie interne de l'Assemblée universitaire ainsi qu'à l'article 19.02 des statuts, conformément au document A-21/520<sup>e</sup>/790, et transmet au Conseil la présente approbation.

La secrétaire générale indique que la résolution adoptée par l'Assemblée fera en sorte que la modification au *Règlement de régie interne de l'Assemblée universitaire* sera apportée dès ce moment. La décision relative à la modification de l'article 19.02 des statuts sera transmise au Conseil, lequel la traitera lors de sa réunion qui suit aujourd'hui. Par la suite, la modification adoptée sera transmise pour publication dans la Gazette officielle du Québec; le nouvel article entrera en vigueur dès que la publication dans la Gazette officielle aura été confirmée.

Au terme de l'étude de ce point, et considérant l'heure avancée et la tenue d'une réunion du Conseil qui suit la séance de l'Assemblée, l'Assemblée convient de ne pas traiter du point 13 suivant, et convient de la levée de sa séance après qu'elle aura traité du point 14.

AU-520-13                      PROPOSITION SUR L'ÉTUDE DES PRINCIPES FONDAMENTAUX                      AU-520-13  
RELATIFS À L'UTILISATION DES RESSOURCES INTERNET  
A-21/520<sup>e</sup>/792

L'étude de ce point est reportée à la prochaine séance.

AU-520-14                      CALENDRIER DES SÉANCES DE L'ASSEMBLÉE POUR L'ANNÉE 2010-2011                      AU-520-14  
- Recommandation du Comité de l'ordre du jour  
A-21/520<sup>e</sup>/793, 793.1

La secrétaire générale présente la recommandation du Comité de l'ordre du jour, relativement à l'adoption, par l'Assemblée, de son calendrier des séances pour l'année 2010-2011, consignée aux documents A-21/520<sup>e</sup>/793 et 793.1.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité, et sur recommandation de son Comité de l'ordre du jour,

l'Assemblée universitaire adopte le calendrier de ses séances pour l'année 2010-2011, conformément au document A-21/520<sup>e</sup>/793.

AU-520-15                      PROCHAINE SÉANCE                      AU-520-15

La prochaine séance aura lieu le lundi 20 septembre 2010, à 14 heures.

AU-520-16

CLÔTURE DE LA SÉANCE

AU-520-16

Le vice-recteur—Recherche invite l'Assemblée à adopter une motion de remerciements à l'endroit du recteur sortant.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire adopte une motion de remerciements à l'endroit de Monsieur Luc Vinet, recteur de l'Université, à l'occasion de la fin de son mandat au 1<sup>er</sup> juin 2010.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité, l'Assemblée convient de la levée de sa séance.

La séance est levée à 16 heures 50.

Adopté tel que présenté le 20 septembre 2010 – Délibération AU-521-2

Le président

Le secrétaire

Guy Breton

Alexandre Chabot